

CONDITIONS A REMPLIR POUR OBTENIR LE TITRE D'ELEVAGE SELECTIONNE

Ces conditions sont relatives :

- Au respect du bien-être animal.
- A la déontologie de l'éleveur.
- A la qualité des reproducteurs.

1 - RESPECT DU BIEN-ETRE ANIMAL

Les conditions de vie des chiens doivent être adaptées à leur race et l'éleveur doit s'engager à respecter les conditions d'élevage fixées par l'ordonnance n° 2015-1243 du 7 octobre 2015 relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie.

2 - DEONTOLOGIE DE L'ELEVEUR

Le postulant doit **être adhérent du club** depuis une durée définie par le club de race soit **3 ans**.

- Avoir respecté les règlements en vigueur pour toutes les races produites
- Être titulaire d'un affixe.
- Respecter les règlements SCC : Une femelle ne doit pas reproduire avant l'âge de 15 mois et ne doit pas avoir de portée après son 9^{ème} anniversaire
- N'avoir pas produit plus de 3 portées /24 mois avec chaque reproductrice
- Pour toutes les races produites, n'avoir fait l'objet d'aucune réclamation justifiée sur la tenue de l'élevage, l'état des chiots vendus.
- N'avoir produit que des sujets LOF pour toutes les races produites (la production de sujets non LOF étant une cause de retrait immédiat du label).
- Ne pas avoir eu l'habitude d'acheter des chiens pour les revendre quelle que soit la race,

Il doit également s'engager :

- A remplir ces conditions pendant les 3 années à venir.
- A accepter une visite de son élevage par une personne désignée par la SCC et à lui donner accès aux documents relatifs à cette demande.
- A remettre ou envoyer les certificats de naissance à tous les acquéreurs de chiot même si les chiots ne sont pas confirmables.
- A remettre à chaque acquéreur de chiot un document émanant du club de race et invitant le nouveau propriétaire à adhérer au club de race.
- A remettre un livret d'élevage (élevage – chiot – adulte-préconisations)
- Tenir le Livre Sanitaire avec compte rendu de visite du vétérinaire référent.
- Tenir à jour le Registre des Entrées et Sorties de Chiens ou de Chats.

3 - QUALITE DES REPRODUCTEURS

3.1 - ADN

Tous les reproducteurs doivent être identifiés génétiquement.

3.2 - Santé

Tous les géniteurs doivent remplir les critères de la cotation 3 ou 4, au choix du club. BREATH obligatoire pour les Shih-Tzu.

3.3 - Caractère et Performances

TAN pour tous les reproducteurs

3.4 – Documents à fournir pour toutes demandes :

- **Formulaire SCC – « Demande d'obtention du titre Elevage sélectionné »**
- **Liste des chiens présents à l'Elevage**
- **Liste des reproducteurs (18 mois à 9 ans)**
- **Liste des portées des trois dernières années**
- **Copie de la dernière visite annuelle du vétérinaire référent.**

4 – CONSTITUTION ET ENVOI DES DOSSIERS DE DEMANDE

Le dossier complet est à transmettre à la Présidente du club qui après vérification et avis du comité, l'enverra à la SCC.

5 - AVANTAGES LIES AU TITRE « ELEVAGE SELECTIONNE »

1 - Les portées de la race pour laquelle le titre est obtenu figureront sur le site de la SCC en tête des portées disponibles, dans la rubrique « Elevages sélectionnés ».

2 – Le CCTF mettra en valeur les élevages sélectionnés, dans leur bulletin officiel et/ou sur leur site Internet.

3 – Une fois par an, la liste des élevages sélectionnés, sera mentionnée dans la Revue : « Centrale Canine Magazine ».

E - DUREE DE LA VALIDITE DU TITRE

Le titre d'Elevage Sélectionné est attribué pour une durée de **3 ans** renouvelable à l'initiative de l'éleveur. Il peut être retiré sur demande de l'éleveur ou par le club de race pour non-respect de l'engagement pris par l'éleveur.

Approuvé lors de la réunion de comité du 02 octobre 2021